

**27-09-2024**      **PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE LA MATAPÉDIA**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉOPHAS**

À une séance spéciale du conseil municipal de Saint-Cléophas convoquée par Katie St-Pierre, directrice générale et greffière-trésorière, tenue le 27 septembre 2024 à 19h00, au 356, Principale à laquelle séance:

Sont présents: Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire  
Monsieur Michel Hallé, conseiller au siège #1  
Madame Franciska Caron, conseillère au siège #2  
Madame Hélène Dumont, conseillère au siège #3  
Madame Micheline Morin, conseillère au siège #4  
Madame Jacinthe Gauvin, conseillère au siège #5  
Monsieur Réjean Hudon, conseiller au siège #6

**RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

Tous les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Cléophas étant présents, chacun a convenu de se tenir pour dûment convoqué de la présente session et renonce à l'avis de convocation selon l'article 153 du code municipal.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Paul Bélanger, maire. Madame Katie St-Pierre, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte par la lecture de l'ordre du jour.

**147-2024**

**Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par madame Hélène Dumont et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et tel que décrit ci-bas.

**ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Programme d'aide à la voirie locale – PAVL  
Projet: Travaux sur la route Melucq et la rue de l'Église
5. Octroi de contrat – Entretien des chemins d'hiver  
2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027
6. Questions de l'assemblée
7. Levée de la réunion

**148-2024**

**Programme d'aide à la voirie locale – Dépôt d'une demande financière Volet Redressement – Sécurisation - Travaux route Melucq et rue de l'Église**

Attendu que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

Attendu que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Attendu que le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

Attendu que la Municipalité de Saint-Cléophas choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

Attendu que la chargée de projet de la Municipalité, madame Katie St-Pierre, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Cléophas autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame Katie St-Pierre, directrice générale, est dûment autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

**149-2024**

**Levée de la séance**

Proposé par monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité par le conseil municipal que la séance soit levée à dix-neuf heures trente minutes (19h30).

*Jean-Paul Bélanger*  
Maire

*Katie St-Pierre*  
Directrice générale et gref.-trés.

